



SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

COMITE SYNDICAL REUNION PLENIERE DU 20 SEPTEMBRE 2023 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
Mme Valérie DROUHAUT	Conseillère départementale
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Pascale GOT	Conseillère départementale
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale
Mme Pascale PAVONE	Conseillère métropolitaine
Mme Agnès SEJOURNET	Conseillère départementale

MEMBRES REPRESENTES

M. Eric ARRIGONI <i>pouvoir donné à M. GAY</i>	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
M. Guillaume GARRIGUES <i>pouvoir donné à Mme PAVONE</i>	Conseiller métropolitain

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES

M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Jean-Luc DARQUEST	SIEPA du nord libournais
Mme Valérie GUINAUDIE	Conseillère départementale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
M. Henri DECROS	Payeur départemental
Mlle Mélanie EROSTATE	SMEGREG
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Emilie LAURENT	SMEGREG

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)

M. Joachim BOISARD	SIAEPA Arveyres
M. Bernard LOMBRIL	SPEP de la Pointe de Grave
M. Richard PEZAT	SIAEPA de Targons



Mme Monseigne ouvre la séance à 14h30, accueille les participants présents et ceux qui participent en visioconférence. Elle fait part des excuses des services du Département pour leur absence et rappelle le rendez-vous du 17 octobre prochain pour célébrer les 25 ans de gestion des nappes profondes de Gironde.

Un tour de table est effectué.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (12 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

M. Ghesquière est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.



L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- Procès-verbal de la réunion du 16 mars 2023
- Demandes d'adhésions au SMEGREG
- Taux de contributions des membres au budget 2023
- Activité de l'établissement - Programme 2023
- Budget 2023 - Décision modificative n° 1
- Actualisation des statuts du SMEGREG
- Questions diverses



1. PV de la réunion du 16 mars 2023

M. Gay fait remarquer une erreur au point 6 : la contribution au budget de l'établissement s'établit à 0,006 € (et non 0,06 €) par m³ d'eau prélevé.

Mme Monseigne propose de corriger directement cette erreur sur le procès-verbal en question.

Il n'y a pas d'autres observations ; Mme Monseigne propose de le faire adopter avec la correction qui s'impose.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 0 abstention), le comité syndical adopte le procès-verbal corrigé de la réunion du 23 février 2023.

2. Demandes d'adhésions au SMEGREG

Mme Monseigne informe le comité syndical que le SMEGREG a été destinataire de deux nouvelles demandes d'adhésion : celle du syndicat de Léognan-Cadaujac et celle du syndicat des Portes de l'Entre-deux-Mers.

Elle rappelle que la majorité des syndicats déjà présents sont membres du SMEGREG depuis que la porte leur a été ouverte, mais d'autres syndicats ont toujours rechigné à s'associer parce qu'ils jugeaient ne pas en avoir besoin. Et puis après, il y a des opportunités. Ainsi dans une période où le prélèvement est de plus en plus contrôlé et lorsque des difficultés techniques apparaissent, il y a pas de raison de refuser une demande d'adhésion, d'intégrer et d'accueillir des nouveaux syndicats ; à condition de s'être assuré qu'ils ont bien compris que la mission du SMEGREG n'est pas de tordre le crayon du préfet pour obtenir les autorisations supplémentaires, mais au contraire de participer aux économies d'eau et à la protection de la ressource et donc à l'optimisation des prélèvements.

La parole est donnée à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

En réponse à Mme Got qui demande si le rendement de ces structures s'est amélioré, M. de Grissac répond que ce que l'on regarde surtout, c'est l'indice linéaire de perte (ILP) qui tient compte d'éléments caractéristiques du réseau car le rendement n'est pas le meilleur indicateur de la performance d'un réseau.

M. Eisenbeis précise que les chiffres 2022 ne sont pas encore disponibles.

M. Gay demande des précisions sur le calcul de l'ILP puis M. Durand sur la contribution de ces nouveaux membres.

Au vu de la carte des membres du SMEGREG présentée, M. Ghesquière s'interroge sur les autres syndicats qui n'ont pas adhéré aujourd'hui ; est-ce qu'on leur a envoyé l'information sur ce que fait le SMEGREG et savent-ils qu'ils peuvent y adhérer ? Enfin, est-ce qu'il y a des rencontres prévues sur les territoires pour expliquer ?

Mme Monseigne répond ne pas avoir de doute sur la connaissance du SMEGREG dans le Médoc et sur bassin d'Arcachon. En sud Gironde en revanche, des communes et des régions sont en difficulté et ce n'est pas alors leur première démarche, d'autres n'y voient pas d'intérêt.

M. Gay ajoute que ceux qui ont adhéré se sont rapidement intéressés au problème ou y ont été confrontés. Par ailleurs, il y a une méconnaissance de la palette des actions du SMEGREG, la communication peut être compliquée.

Mme Got fait un parallèle avec le SMIDDEST (syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde), dont la cartographie est quasi identique.

Mme Cassou-Schotte déplore l'émiettement des syndicats, souhaiterait davantage de regroupements, plus propice à une vision de la gestion de l'eau comme un bien commun à tous, qui renvoie à une solidarité des territoires.

Mme Got puis M. Eisenbeis rappellent l'échéance de 2026 de la loi NOTRe

Mme Cassou-Schotte indique que les agences de l'eau ont des méthodes très coercitives, certains comités de bassins ont décidé d'influer sur ce process et donc conditionnent les aides à cette procédure.

A la demande de M. Ghesquière, Mme Monseigne propose d'adresser une communication aux structures non adhérentes à ce jour, le Département faisant d'ores et déjà une démarche de pré-information sur la réforme en cours même si les approches sont souvent différentes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 0 abstention), le comité syndical :

- se prononce favorablement sur les demandes d'adhésion au SMEGREG exprimées par le SIE de Léognan-Cadaujac et le SIEA des Portes de l'Entre-deux-Mers ;
- approuve la mise à jour des statuts du SMEGREG consistant à ajouter ces deux syndicats à la liste nominative des membres qui figure l'article 5 de ces statuts ci-annexés, cet ajout étant conditionné au résultat de la consultation des communes qui le composent pour le SIEA des Portes de l'Entre-deux-Mers ;
- autorise la Présidente à signer tous les actes nécessaires à la formalisation de cet élargissement de la composition de l'établissement.

3. Taux de contributions des membres au budget 2023

Mme Monseigne présente, suite à ces nouvelles adhésions, les deux solutions : soit on ne modifie pas le budget et on diminue les contributions des membres déjà présents ; soit on procède comme on l'a fait depuis deux ans, c'est-à-dire qu'on augmente le budget de ces contributions supplémentaires, cette augmentation permettant de renforcer les moyens consacrés à la sensibilisation, notamment des scolaires, et de répondre à toutes les sollicitations.

La parole est donnée à M. de Grissac pour une présentation détaillée de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 0 abstention), le comité syndical :

- valide le principe de profiter de cette entrée pour augmenter le montant cumulé des contributions des membres au budget 2023 sans augmenter les montants dus pour 2023 par les membres déjà présents ;
- reconduit le montant des contributions des membres déjà présents aux valeurs arrêtées lors de la réunion du Comité syndical du 16 mars 2023 ;
- décide de renoncer à la contribution des deux nouveaux membres pour 2023 et en conséquence de reporter l'augmentation du montant cumulé des contributions des membres à l'exercice 2024.

4. Activité de l'établissement-Programme 2023

La parole est donnée à M. de Grissac pour une présentation détaillée de ce rapport illustrée d'un diaporama.

- s'agissant du programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "l'eau, un enjeu majeur », le comité syndical prend acte de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire intervenue au printemps pour permettre de répondre à toutes les demandes et valide :
 - ✓ la clôture en l'état du programme 2023 arrêté au mois de mars ;
 - ✓ la poursuite des actions dans le cadre d'une organisation sur l'année scolaire et non plus sur l'année civile ;
 - ✓ l'inscription de crédits à concurrence de 60 000 € pour ce programme pour l'année scolaire 2023-2024 ;
 - ✓ la sollicitation de l'aide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur ce nouveau programme.

Puis il valide également les propositions d'évolution du dispositif présentées par Mme Laurent et notamment :

- ✓ des inscriptions en deux sessions, et non plus au fil de l'eau, pour privilégier les interventions fondées sur des projets de fond ;
- ✓ dans le même objectif l'exigence d'un projet pédagogique plus explicite ;
- ✓ un contenu minimum à délivrer imposé sur le fond (message général adapté au contexte local) et sur la forme (à délivrer en début d'intervention en s'appuyant sur un jeu de questions-réponses) ;
- ✓ la sélection pour chaque année d'un projet d'école construit selon les modalités expérimentées en 2023.

M. de Grissac précise que ces actions pédagogiques seront à l'avenir organisées en coordination avec la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole et qu'il faut encore faire connaître ce dispositif et le valoriser.

En réponse à M. Ghesquière, M. de Grissac indique que ce sont 200 classes qui ont bénéficié du dispositif cette année ; l'objectif pour la prochaine année scolaire est de 250 voire 300 classes.

M. Gay souligne l'intérêt de l'aspect programmatif de la démarche du projet d'école.

M. Boisard relève la difficulté du volet transport dans les territoires ruraux et celle de l'équipement en matériels hydro-économes des établissements scolaires

M. Ghesquière propose de mesurer la consommation d'eau dans une école avant et après l'intervention pédagogique.

M. Chausset demande si ces animations pédagogiques sont uniquement en direction des écoles et se dit très sceptique sur ces actions envers les enfants, ces derniers n'étant pas ceux qui gaspillent le plus l'eau, ce sont les adultes ; alors les actions pédagogiques devraient être dirigées vers eux.

Mme Monseigne répond que ce travail, qui est surtout politique, est fait.

Mme Pavone souligne l'importance, comme des vases communicants, des deux volets de cette pédagogie : vers les adultes et vers les enfants.

M. Durand fait part de l'évolution de sa perception, à savoir qu'éduquer les enfants sur cette problématique est une bonne chose, les mentalités évoluent.

Mme Cassou-Schotte dit qu'il faut aussi poursuivre ce qui est fait pour les adultes et illustre par l'exemple de la commune de Mérignac.

M. Ghesquière fait l'inventaire des nombreux Espaces Info Economies d'Eau programmés ces prochains jours.

M. Grima demande si les écoles qui participent sont recontactées tous les ans. M. de Grissac indique que l'information sur ce dispositif est délivrée à tous les établissements scolaires chaque année par les services départementaux de l'Education Nationale.

M. Boisard conclut en partageant sa pensée selon laquelle la génération adulte actuelle, si elle n'est pas très sensibilisée, c'est aussi parce qu'elle ne l'a pas été à l'école ; c'est par conséquent très bien d'agir auprès des enfants.

- **s'agissant du dispositif des Espaces Info Economies d'Eau**, le comité syndical valide l'augmentation de 10 000 € de l'enveloppe consacrée au programme, avec des relations de gré à gré avec les associations pour la fin de l'exercice 2023.
- **s'agissant des projets retenus dans le cadre du programme Educ'Eau** de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le comité syndical prend acte de l'avancée du projet de fresque et de jeu de table présenté par Mme Laurent.

M. Ghesquière demande si la thématique du banc de démonstration a été prise en compte.

En réponse à la question de M. Grima, M. de Grissac précise que ces outils pourront être adaptés aux smartphones.

- **s'agissant de la réponse à apporter à l'appel à projet "Economies et efficience de l'eau"** de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, M. de Grissac évoque les actions envisageables dont la distribution de kits économies d'eau, l'équipement des bâtiments publics en matériels hydro-économes ou encore le développement de la récupération de l'eau de pluie dans les collectivités.

M. Durand fait part de l'expérience du SIAO dans le domaine des fuites sur réseaux.

Mme Cassou-Schotte informe de l'inauguration prochaine de deux stations d'épuration à Eysines et à Bègles.

Pour la réponse à cet appel à projet, le comité syndical :

- ✓ valide le principe d'une lettre d'intention la plus exhaustive possible, quitte à renoncer à certaines actions s'il s'avérait difficile de les mettre en œuvre ;
 - ✓ confirme la nécessité de privilégier l'application du principe de subsidiarité pour la mise en œuvre des projets ;
 - ✓ valide la pertinence des actions qui lui ont été présentées.
- **s'agissant des recherches de ressources nouvelles pour l'alimentation en eau potable**, M. Lafficher présente les recherches de ressources pour substitutions locales puis Mlle Erostate l'étude sur le Crétacé sud Gironde.

Mme Monseigne demande des précisions sur les fonctions du modèle géologique.

M. de Grissac apporte des précisions sur le partenariat du SMEGREG avec l'armée de l'air.

Le comité syndical :

- ✓ prend acte de l'avancement des opérations inscrites au programme 2023 ou retenues lors des exercices précédents ;
- ✓ autorise la Présidente à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces études (conventions, marchés, contrats) ainsi qu'à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- ✓ autorise la Présidente à modifier ce programme en cours d'exercice dans le cas où surviendraient des sollicitations imprévues justifiant une action rapide de l'établissement.

5. Budget 2023-Décision modificative n° 1

La parole est donnée à Mme Bégué pour une présentation détaillée de ce rapport illustrée d'un diaporama.

La notification d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ainsi que divers ajustements nécessitent une modification du budget et cette décision modificative se traduit par une augmentation globale du budget de 452 744 €.

Mme Monseigne fait remarquer l'importance des financements de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve la proposition de décision modificative n° 1 d'un montant de 452 744 €.

6. Actualisation des statuts du SMEGREG

La parole est donnée à M. de Grissac pour une présentation détaillée de ce rapport illustrée d'un diaporama.

La révision des statuts proposée vise à :

- ne plus faire référence à la clause de compétence générale pour motiver la présence du Département dans notre établissement ;
- supprimer le Comité consultatif ;
- intégrer explicitement la mission "gestion de la ressource" que les services d'eau potable peuvent exercer s'ils le souhaitent ;
- intégrer le fait que le SMEGREG ait été labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ;
- intégrer deux missions à la carte, accessibles pour les services d'eau potable qui le souhaiteraient :
 - ✓ si cela est possible, une mission "coopération décentralisée" pour le compte des membres qui le souhaiteraient sous forme "de portage pour le compte de" ou "d'assistance au montage" ;
 - ✓ une mission d'assistance à la communication et la sensibilisation des usagers ;
- globalement alléger les statuts, et notamment leur préambule, et les rendre plus lisibles.

Mme Monseigne résume cette révision qui tient compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

M. Ghesquière pose la question de l'effectivité de la coopération décentralisée.

Mme Cassou-Schotte souligne l'importante charge de travail relative à l'accompagnement des membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (12 pour, 0 contre, 0 abstention), le comité syndical valide la suppression du comité consultatif prévu à l'article 7 des statuts actuels ainsi que les principes de restructuration des statuts qui lui ont été présentés.

7. Questions diverses

La parole est donnée à Mme Bégué pour une présentation détaillée de ce rapport illustrée d'un diaporama.

- ✓ **s'agissant de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 :**

M. Decros donne des précisions sur cette nouvelle nomenclature ; puis le comité syndical :

- ✓ adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal du SMEGREG à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- ✓ conserve un vote par nature et par chapitre globalisé ;

- ✓ approuve la mise à jour des délibérations du 17 février 2000 et du 8 février 2001 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature.
 - ✓ approuve le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis ;
 - ✓ aménage la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ;
 - ✓ autorise la Présidente à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
 - ✓ autorise la Présidente à élaborer un Règlement Budgétaire et Financier qui sera présenté lors d'une prochaine séance ;
 - ✓ autorise la Présidente ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de ces dispositions.
- ✓ **s'agissant du « forfait mobilités durables »**, le comité syndical approuve le principe de sa mise en place pour les agents du SMEGREG et autorise la Présidente à effectuer la saisine préalable du comité social territorial auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde.
- M. Ghesquière vante l'utilité de ce dispositif pour l'entretien d'un vélo et ses équipements de sécurité notamment.
- ✓ **s'agissant du taux de la prise en charge des frais de transport des agents du SMEGREG**, le comité syndical approuve le principe de son augmentation à 75% et autorise la Présidente à effectuer la saisine préalable du comité social territorial auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Gironde.

Mme Cassou-Schotte demande si le point sur les prélèvements agricoles est prévu ce jour.

M. de Grissac pointe la complexité du sujet et en expose les principales caractéristiques.



En l'absence de questions supplémentaires et de demande de prises de parole, Mme Monseigne remercie les participants et clôt la séance à 16h35.

Fait à Bordeaux, le 10 janvier 2024

Le secrétaire de séance


Maxime GHESQUIERE

La Présidente


Célia MONSEIGNE